



VERSEMENT 1225 W

Description globale : Actions de contrôle sanitaire exercées par le Conseil Général

Dates extrêmes : 1985 ~ 1991

Communicabilité maximum : Immédiate

Début communicabilité :

Fin communicabilité :

Importance matérielle : 0,10 ml

Service producteur : Conseil Général de l'Aube – Laboratoire départemental d'analyses vétérinaires et alimentaires

Service versant :

Date d'entrée : novembre 1998

Date de rédaction : août 1999

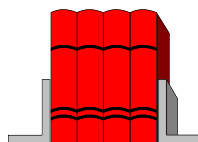
N° d'entrée : 17217

Cote de l'inventaire : B/1/AD/10/468

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.



PRESENTATION

Le laboratoire départemental d'analyses vétérinaires et alimentaires a pour mission de garantir la santé animale et la santé publique.

A ce titre, il effectue les analyses officielles et obligatoires :

- pour diagnostiquer les maladies animales légalement réputées contagieuses pour l'homme ou l'animal
- pour prévenir les risques d'intoxication alimentaire collective dans le domaine agroalimentaire

Ce service constitue un appui technique pour la qualification sanitaire des cheptels, la qualité hygiénique et la sécurité des produits agroalimentaires du département . Il fait également partie d'un réseau de surveillance de la faune sauvage mis en place par l'Office national de la chasse et la Fédération départementale des chasseurs.



PLAN DU BORDEREAU

N° Articles	Description	Dates extrêmes
1 – 7	Réalisation des tests accordant l'agrément du laboratoire pour recherche de leucose bovine	1985 - 1991

1225 W	Descriptif	Dates extrêmes	Communi-Cabilité
1-7	Réalisation de tests accordant au laboratoire l'agrément pour recherche de leucose bovine	1985-1991	
1	Rapport établi par le Laboratoire National de Pathologie Bovine commentant les résultats des test effectués par le laboratoire départemental d'analyses vétérinaires	1985	
2	Grille de tests effectués par le laboratoire vétérinaire, descriptif technique des tests utilisés, et mode d'utilisation	1986	
3	Idem	1987	
4	Grille de tests effectués par le laboratoire départemental, correspondance du Laboratoire National de Pathologie Bovine rappelant la réglementation en vigueur	1988	
5	Grille des tests effectués par le laboratoire départemental, mode d'utilisation de ces tests détaillés par la société productrice du matériel	1989	
6	Grille de tests effectués par le laboratoire départemental, analyse des résultats obtenus, rapport du Centre National d'Etudes Vétérinaires et Alimentaires sur la chaîne d'analyses leucose bovine enzootique	1990	
7	Grille de tests effectués par le laboratoire départemental, analyse des résultats obtenus	1991	